



Frais lié à l'annulation de la vente d'un véhicule

Par **claire**, le **31/03/2011** à **19:48**

Bonjour,

j'ai vendu ma voiture au mois d'aout, l'acheteuse a eu des problèmes avec, la voiture est immobilisée depuis fin septembre.

et il y a eu quiproquo, pendant que j'attendais le compte rendu d'expertise afin de m'assurer de ma responsabilité et de la non responsabilité d'autre personnes en causes dans l'affaire, l'acheteuse, qui n'avait pas compris cela du tout, de son côté montait son dossier pour me mener en justice ...

passage devant le juge où en plus du remboursement de la voiture, 1400 euros et la carte grise, on me demande des frais de gardiennage de plus de 1500 euros, des dommages et intérêts et les frais relatifs à l'article 700. le juge doit délibérer dans plus d'un mois et demi sur tout cela, sachant que je me suis déjà prononcée sur l'annulation de la vente que je n'avais d'ailleurs jamais contesté!

mais seulement les frais de gardiennage courent toujours, et à 12 euros par jour, c'est pas rien,

puis je contacter l'avocate de l'acheteuse pour lui proposer que nous arrangions dès maintenant pour éviter de faire grimper ce chiffre, (j' imagine par exemple de proposer au garagiste qui est un carrossier de lui céder la voiture dès maintenant en échange du reste des frais de gardiennage) ou dois je attendre la délibération du juge?

merci d'avance de votre réponse